



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Modalités de sélection Route 2018

*Cadets/Juniors/Espoirs
Femmes et Hommes*

Principes

1. Le Conseiller Technique et Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en concertation avec les membres de la commission route.
2. Les athlètes ayant satisfait aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Bourgogne Franche-Comté.
3. Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe Bourgogne Franche-Comté. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.
4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection
5. Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à la conformité de la préparation définie par le CTS et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte national.
6. Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).
7. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
8. Si le nombre d'athlètes sélectionnables ou si le nombre d'athlètes sélectionnés est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.
9. La participation aux épreuves officielles sous le maillot de la sélection régionale est subordonnée à l'adhésion aux valeurs du comité régional Bourgogne Franche-Comté retranscrites dans le règlement intérieur des sélections qui doit être signé.

CADETS

Les actions auprès des cadets sont limitées, puisque la priorité est donnée aux Comités Départementaux pour le suivi et l'accompagnement de cette catégorie, notamment à travers le Challenge de l'Est. Il s'agit surtout de les accompagner vers le Championnat de France.

Détection :

Le premier critère pour être sélectionnable au sein de l'équipe Bourgogne Franche-Comté est de participer à la journée de détection organisée par un comité départemental de Bourgogne Franche-Comté.

Après exploitation des données du 1er niveau de détection, 16 cadets seront convoqués sur deux fois une journée de détection et d'évaluation des aptitudes. Samedi 14 et samedi 21 avril.

Ce stage permettra d'évaluer les cadets et d'établir des profils de puissance et leurs aptitudes mentales.

Une évaluation technico-tactique sera réalisée au cours de la journée.

■ **Le Championnat de France Cadet en ligne – Plougastel Doualas – 25 aout 2018**

Une présélection pour le Championnat de France sera proposée à l'issue **du Championnat Régional** et prendra prioritairement en compte les épreuves interrégionales : comportement en course et résultats sur ces épreuves : Top 5. (Un Top 5 ne garantissant pas une sélection définitive)

La participation à la journée de détection départementale est obligatoire pour être sélectionnable. Le comportement lors du stage régional de détection sera essentiel.

La sélection deviendra définitive à l'issue de la dernière épreuve du challenge de l'Est (29 juillet) Elle pourrait éventuellement s'appuyer sur d'autres épreuves de renommée nationale (Trophée Madiot, Tour du Cantal...) uniquement si les performances sur ces épreuves sont significatives.

Quota attribué au Comité Départemental suite au classement général Challenge de l'Est : Si un Comité départemental termine dans les 3 premiers du challenge de l'Est, le Comité Régional obtient un qualifié supplémentaire pour le Championnat de France.

La désignation du coureur retenu, le cas échéant, sera réalisée par la commission route et le CTS sur proposition de 2 coureurs par le Président du Comité départemental.

La commission route et le CTS ne retiendront que 10 coureurs maximum (qualifiés d'office par le challenge de l'Est inclus)

■ **La préparation des Championnats – Keiserslautern (Allemagne) – 11 au 15 aout 2018**

Les sélectionnés aux championnats de France sur Route seront convoqués à un stage de préparation. **L'objectif de ce stage et de ces épreuves de préparation seront de définir ensemble un objectif commun, créer une cohésion d'équipe et des automatismes au sein du groupe.** Une attention particulière sera portée à l'optimisation de la condition physique en vue des championnats de France.

CADETTES

Projet :

Les actions menées auprès des minimes et cadettes se portent sur 2 objectifs majeurs :

- Formation générale à travers les différentes manches de Coupe de France
- Formation d'un collectif soudé et compétitif pour le championnat de France

Détection :

Le premier critère pour être sélectionnable au sein de l'équipe Bourgogne Franche-Comté est de participer à la journée de détection organisée par un comité départemental de Bourgogne Franche-Comté.

Après exploitation des données du 1er niveau de détection, 8 à 10 cadettes seront convoquées au stage de détection et d'évaluation des aptitudes. Ce stage aura lieu à Besançon le 14-15 avril 2018.

Ce stage permettra d'évaluer les cadettes et d'établir des profils de puissance, conformément au Plan National de Détection de la Fédération Française de Cyclisme. Il permettra également de présenter le programme de la saison et l'accompagnement proposé par les membres de l'ETR BFC. Les cadettes seront formées aux procédés d'entraînement. Des programmes types leurs seront présentés.

Critères de sélections :

- Pour la 1ère manche de Coupe de France (29 avril 2018 - Sauternes): Résultats des tests de détection du 14-15 avril et Résultats obtenus lors de la saison 2017, comportement et résultats obtenus sur les 1ères courses de début de saison 2018.
- Pour la 2ème manche de Coupe de France (13 mai / Izernore): Résultats des épreuves du début de saison, résultat obtenu lors de la 1 manche (Top 30)
- Finale et 3ème manche de Coupe de France (21 et 22 juillet / Tour d'Auvergne) : Résultats des épreuves de mi-saison. Résultats et comportement sur la 2ème manche (Top 30).

Critères de sélections pour le Championnat de France (23 aout 2018, Plougastel) :

Une présélection pour le Championnat de France sera proposée à l'issue du Championnat interrégional et prendra prioritairement en compte La Coupe de France ; ainsi que le comportement lors du stage régional de détection.

La participation à la journée de détection départementale est obligatoire pour être sélectionnable. Le comportement lors du stage régional sera essentiel.

La sélection pour le championnat de France sera validée le 23 juillet 2018. Le stage de préparation au Championnat de France de l'Avenir se déroulera du 14 au 15 aout et la présence des sélectionnées à ce stage est obligatoire. L'objectif de ce stage et de ces épreuves de préparation seront de définir ensemble un objectif commun, créer une cohésion d'équipe et des automatismes au sein du groupe. Une attention particulière sera portée à l'optimisation de la condition physique en vue des championnats de France.

JUNIORS/SENIORS Dames

Projet :

Le Comité Régional composera une sélection sur les épreuves suivantes :

- Le championnat de France de l'avenir sur l'épreuve de Contre la Montre et l'épreuve en ligne.

Critères de sélections :

- Pour le **Championnat de France Juniors (22 au 24 août 2018 : Plougastel Doualas)** : les résultats et le **comportement** lors des manches de coupe de France (Top 10 Juniors), classement général de la coupe de France (top 30) ainsi que le championnat régional. La sélection se fera à partir des résultats sportifs d'une part. D'autre part le **comportement collectif** lors des manches de Coupe de France sera pris en compte.
- Pour le **Championnat de France Juniors de CLM** : Top 10 du dernier championnat de France de la spécialité et prise en compte de la performance sur le CLM du championnat interregional.

La sélection aux Championnats de France de l'Avenir sera validée le 30 juillet 2018.

JUNIORS

Projet :

Identique aux saisons précédentes, l'objectif principal est le Championnat de France. Les différentes manches de la coupe de France serviront de support pour la préparation et la sélection au Championnat de France.

Critères de sélections :

- Pour la 1ère manche nationale (**Tour du Canton de Trelon (Haut de France) – 14 et 15 avril 2018**): Prise en compte des résultats et comportements sur les épreuves 2-3-J et Nationale Juniors du début de saison ainsi que les résultats 2017. Profil grimpeur.
- Pour la 2ème manche nationale (**Classique des Alpes (Auvergne Rhône Alpes) – 3 juin 2018**) : les résultats et le **comportement** sur la 1ère manche et profil grimpeur.
- Pour la 3^{ème} manche (**Tour de la vallée de la Trambouze (AURA) – 22 juillet 2018**): les résultats et le **comportement** lors des 2 premières manches nationales (top 20) et le championnat de Bourgogne Franche-Comté Juniors.
- Pour la 4^{ème} manche (**Tour du Morbihan (Bretagne – 2 septembre 2018)**) : Sélection à partir des résultats et comportement sur l'ensemble de la saison
Priorité sera faite aux juniors 1^{ère} année.

Critères de sélections Championnat de France (25 août 2018, Plougastel-Doualas) :

- Pour le Championnat de France course en ligne : les résultats et le **comportement** lors des 3 premières manches de la Coupe de France, ainsi que le Championnat Régional.
- Pour le Championnat de France contre la montre : les résultats obtenus sur les CLM de la Coupe de France (Top 20) , ainsi que le Championnat Régional.

- Sélection validée le 23 juillet.

■ La préparation des Championnats – Keiserslautern (Allemagne) – 11 au 15 août 2018

Les sélectionnés aux championnats de France sur Route seront convoqués à un stage de préparation. **L'objectif de ce stage et de ces épreuves de préparation seront de définir ensemble un objectif commun, créer une cohésion d'équipe et des automatismes au sein du groupe.** Une attention particulière sera portée à l'optimisation de la condition physique en vue des championnats de France.

- Les remplaçants des sélectionnés aux championnats de France sur Route pourraient être appelés par le C.T.R. en cas de doute sur la constitutionnalité de l'Equipe retenue. Entre ces épreuves, les coureurs sélectionnés auront la liberté de choisir les épreuves entrant dans leur préparation

ESPOIRS

Projet :

Les objectifs des compétitions proposées sont d'apporter une plus value aux coureurs espoirs. Le travail doit donc être réalisé en complémentarité du travail des clubs de DN et en concertation avec les directeurs sportifs et entraîneurs des athlètes. Le comité doit proposer des courses permettant aux athlètes d'élargir leur répertoire de compétences techniques.

Critères de sélections :

- **Ronde de l'Isard (Occitanie) du 17 au 20 mai 2018:**
- l'ensemble des courses 1^{ère} catégorie du calendrier national (top 15), profil grimpeur

Critères de sélections Championnat de France (24 août 2018, Plougastel Doualas) :

- Pour le Championnat de France Espoirs course en ligne : une présélection sera effectuée à l'issue du Championnat Régional qui se déroule le 3 juin. Puis l'ensemble des course Elites seront ensuite observées jusqu'au 31 juillet, date à laquelle la sélection sera annoncée. Nombre maximal de sélectionnés : 10
- Pour le Championnat de France Espoirs contre la montre :
 - une présélection sera effectuée à l'issue du Championnat Régional qui se déroule le 3 juin. Puis l'ensemble des contre la montre seront ensuite observées jusqu'au 31 juillet, date à laquelle la sélection sera annoncée. Nombre maximal de sélectionnés : 3
 - Aucun quota étant attribué, le comité régional inscrira les coureurs intéressés par cette épreuve sur demande du club. Deux conditions à respecter : La demande devra se faire auprès du CTS jusqu'au 30 juin 2018 en justifiant d'une préparation spécifique et la prise en charge des frais n'incombera pas au comité régional